



La solution non judiciaire, assistée d'un avocat, est jugée très majoritairement satisfaisante par les dirigeants qui y ont eu recours.



70
personnes

Q. Et avez-vous été satisfait...?

Question posée uniquement aux entreprises ayant eu recours à une médiation et ayant été assistées par un avocat

Nouvelle question

Du déroulement de la procédure
de médiation ou d'arbitrage

Très satisfait

22%

Plutôt satisfait

58%

Plutôt pas satisfait

4%

Pas du tout satisfait

16%

80%
Satisfait

20%
Pas satisfait

Du résultat de la médiation
ou de l'arbitrage

27%

48%

12%

13%

75%
Satisfait

25%
Pas satisfait



Le recours à la voie alternative de résolution des différends demeure une pratique minoritaire.



161
personnes

Q. Avez-vous eu recours à une médiation ou un arbitrage pour résoudre le conflit par la voie amiable ?

Question posée uniquement aux entreprises ayant fait appel à un cabinet d'avocats, soit 14% de l'échantillon.

Nouvelle question

